

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

P. MASSON, Directeur-Propriétaire

Bureaux et Ateliers : 68 rue St-Joseph, St-Roch

ANTOINE LANGLOIS, Agent

L'ASSOCIATION

Journal d'Economie Sociale

Propriétaire et Directeur de la Rédaction
PHILIPPE MASSON

Le seul journal français qui fasse une spécialité de renseigner le public sur toutes les compagnies et associations d'assurance : feu, vie, accidents corporels, secours mutuels, marine, bris de vitres, etc.

Toutes les questions d'économie sociale et politique entrent dans le programme de ce journal, et y sont traitées exclusivement au point de vue de la doctrine catholique.

"L'ASSOCIATION" ne voit de remède au malaise social et politique que dans l'application pratique de la doctrine catholique. — "L'Eglise est la propagatrice officielle de la vérité sociale." — Les associations catholiques de secours mutuel, telles que la SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS, LES UNIONS ST-JOSEPH, la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE de Saint Roch, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. B. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DU MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

CLEGGÉ, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. OUVRIERS de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement : — UNE PIASTRE par année, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE-ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnées facilement par toute personne active à laquelle les loisirs permettent de solliciter des abonnements pour l'ASSOCIATION. S'adresser à

ANTOINE LANGLOIS,
No. 28, rue St-Pierre, E.-V. Québec.
No. 68, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

IMPORTANTES ETUDES

Nous ne croyons pas nous tromper en attribuant une importance et un intérêt extraordinaires aux articles intitulés *Sociétés de secours mutuels et Participation*. Le fait qu'ils forment partie d'un rapport officiel imprimé par ordre du parlement fédéral (rapport que nous avons déjà signalé à l'attention de nos lecteurs), est déjà de nature à leur valoir un examen des plus sérieux. En outre, les sujets qu'ils traitent sont d'une gravité exceptionnelle, chez un peuple comme le nôtre, au sein duquel les sociétés de bienfaisance tendent heureusement à se multiplier et les agitations relatives au mode de rémunération des ouvriers viennent de temps en temps troubler les esprits les plus calmes.

Nous avons bien le droit de reproduire ces articles puisqu'ils forment partie d'un document devenu propriété publique ; nous pouvons

bien les louer, sans qu'on nous accuse de vanité, puisque cet éloge ne bénéficiera qu'à leur auteur et à ses lecteurs. En les lisant, l'on jugera qu'ils sont le fruit de recherches intelligentes et d'observations judicieuses ; plus d'un lecteur instruit apprendra du nouveau, s'apercevra que les limites du champ des connaissances dont il a le devoir ont immensément reculé, et prendra la résolution de s'appliquer désormais à une étude trop négligée jusqu'ici.

LA QUESTION OUVRIÈRE

Cette question est en ce moment le nœud gordien de la politique européenne.

La question est aujourd'hui ce qu'elle fut en 1848, mais plus avancée et plus aiguë, plus menaçante par le caractère international qui groupe tous les ouvriers, non-seulement de l'Europe, mais des deux mondes, et tend à en faire l'armée formidable de la révolution.

Pour faire comprendre à nos lecteurs l'intérêt et les périls aussi de la question, nous voulons reproduire ici un trait de la vie d'un tribun de 1848, qui marchait à la tête du mouvement et essayait d'en faire dévier les funestes entraînements.

C'est le journal la *Croix du Nord*, qui raconte le fait que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs. Le voici :

HENRI BRUCKER

Ce nom aujourd'hui peu connu a eu sa célébrité. Il fut le tribun chrétien de 1848.

C'était en 1848, quelques semaines après les sanglantes journées de juin.

Brucker devait prendre la parole dans l'église Saint-Laurent ; car ce missionnaire, laïque et unique, avait obtenu la permission exceptionnelle de parler dans les églises—non pas en chaire mais du banc-d'œuvre.

L'annonce de ce discours, dans un quartier où l'émeute a peine vaincue bouillonnait encore dans son sang et ses ruines fumantes, attira à l'église une foule énorme, composée surtout des combattants de la veille, aux figures et allures sinistres.

Le vieux tribun trouvait la son élément.

A l'heure annoncée il se lève au milieu de la multitude houleuse et, d'une voix qui domine tout le brouhaha, il lance, comme un coup de tonnerre, cette phrase sonore :

"On ne rend pas justice à l'ouvrier."

Silence, étonnement, stupeur. Brucker continue de plus belle.

"On ne rend pas hommage à l'ouvrier, on ne respecte pas l'ouvrier."

"Quand on passe devant l'ouvrier on ne s'incline, on ne le salue pas, on ne daigne

pas lui donner un regard, on le méprise, on l'insulte.

"C'est une chose qui me révolte jusqu'au plus profond de mon être, et je n'en puis être le témoin sans m'en indigner."

"Et cependant, si je considère la seule église où je vous parle, tout y atteste à la fois le labeur et le génie de l'ouvrier. N'est-ce pas l'ouvrier, en effet, qui, dans sa main puissante et hardie a élevé plus de cent pieds dans les airs cette voûte admirable qui fait penser au ciel ? N'est-ce pas lui, qui vaillamment, a entassé et cimenté ces pierres pour en former ces piliers, ces colonnes, ces contreforts et ces murs, dont la solidité est si parfaite et l'harmonie si admirable."

"N'est-ce pas l'ouvrier qui, de sa main habile, a ciselé et fouillé ces délicieux chapiteaux, où toutes les plantes ont retrouvé dans la pierre une seconde floraison et tous les animaux une seconde vie ? N'est-ce pas lui qui a sculpté les candélabres de cet autel et le tabernacle même, où la majesté de Dieu reste voilée ?"

"N'est-ce pas l'ouvrier qui a maçonné, charpenté, menuisé, tapissé, tissé, fondu, forgé toutes les parties et les ornements de cette église ? N'est-ce pas lui qui est l'auteur, le véritable auteur de toutes ces merveilles et de tous ces chefs-d'œuvre ?"

"Et cependant, on ne rend pas justice à l'ouvrier !"

A cette tirade, l'auditoire n'y tient plus, il éclate en applaudissements frénétiques. Alors Brucker change de ton. Maître de son auditoire, il parle en maître :

"N'applaudissez pas, malheureux !"

"Sachez qu'il n'y a dans tout l'univers qu'un Ouvrier !"

"Un ouvrier véritablement digne de ce nom ; un ouvrier qui a fait tous les autres ouvriers ;"

"Un ouvrier dont tous les autres ne font que copier servilement les œuvres ;"

"Et cet ouvrier, c'est Dieu !"

"C'est lui qui, incomparable architecte, a, de sa main toute-puissante, élevé la voûte des cieux ; c'est lui qui a groupé harmonieusement les étoiles dans l'espace immense ; c'est lui, cet ingénieur éternel, qui a fait des chemins à tous les astres et qui leur ordonne de les suivre avec une régularité immortelle."

"C'est lui, sculpteur incomparable, qui a ciselé les astres, taillé notre terre comme un merveilleux diamant ; c'est lui qui, dans le bloc de notre chair, a sculpté le corps humain, cette statue si bien proportionnée, si belle et qui regarde le ciel."

"C'est lui qui, peintre incomparable, a jeté sur la terre la variété des couleurs ; c'est lui qui, avec son inépuisable palette, a peint lui-même, les fleurs, les animaux, le ciel et la mer et l'œil de l'homme."

"C'est lui qui a maçonné, charpenté, menuisé, tapissé, tissé, fondu, forgé tous les mondes et notre terre."

"Et je dis qu'on ne rend pas justice à cet ouvrier, à l'Ouvrier."

"Tout à l'heure, je vous ai vus entrer dans sa maison, le blasphème aux lèvres et le chapeau au front."

"Tout à l'heure vous êtes passés devant son tabernacle adorable, et vous ne l'avez pas salué."

"Tout à l'heure (je les ai entendues) des insultes avec des menaces."

"C'est une chose, en vérité, qui m'a révolté jusque dans le plus profond de mon être et je n'ai pu en être le témoin sans m'en indigner."

"Non, non, on ne rend pas justice à l'Ouvrier !"

Ces magnifiques paroles furent religieusement écoutées jusqu'à la fin, et nous ne citons pas tout le discours de ce tribun chrétien qui lutta avec Buchez et quelques autres pour enrayer le mouvement ouvrier sur la pente révolutionnaire où il était lancé, et le ramener sur cette voie chrétienne qui fut son berceau et qui seule peut lui garantir la sécurité du présent et la prospérité de l'avenir.

En 1848, on foula vite aux pieds les conseils de ces vaillants tribuns chrétiens pour se jeter dans les aventures révolutionnaires.

Brucker et ses amis étaient cependant les amis de l'ouvrier, connaissaient sa position et ses épreuves et défendaient énergiquement ses revendications. Ils ne ménageaient pas d'ailleurs les remontrances sévères aux patrons, aux exploiters de l'ouvrier. Mais ils étaient chrétiens, voulaient le redressement des torts par le droit chemin de la vérité qui est la vie de l'ouvrier et de la société en même temps.

GORSE.

UN DEVOIR SOCIAL

Lorsqu'un chef d'atelier n'avait auprès de lui qu'un ou deux compagnons et autant d'apprentis, il vivait avec eux comme en famille. Il leur donnait de sages conseils, les encourageait au travail, les portait à mener une bonne conduite. Il les soignait dans leurs maladies, leur faisait quelques avances dans les moments de chômage.

Les ouvriers, traités comme des enfants de la maison, recueillis, repris, soutenus par de bons exemples, étaient reconnaissants envers les patrons et s'intéressaient à l'ouvrage. Ils étaient respectueux, obéissants, dévoués.

Mais ces heureuses relations, si favorables à la moralité des ouvriers et à leurs bons rapports avec leurs chefs, ont cessé forcément par l'agrandissement des manufactures et des usines, et, à leur place, on ne voit que trop souvent les haines, les récriminations réciproques, les luttes les plus violentes.

Les agglomérations ouvrières représentent d'immenses dangers, mais ce n'est pas un motif pour en demander la suppression. Si l'on condamnait à la destruction toutes les institutions, toutes les découvertes, tous les progrès dont les hommes peuvent abuser, la société serait impossible, et les nations qui les repousseraient deviendraient les esclaves des autres. Les armes qui nous protègent contre l'ennemi servent aussi aux meurtriers. Est-ce que la vie dans les cités, dans les camps, sur mer, est exempte de périls sous le rapport de l'ordre moral ?

Tout ce qui nous sert peut nous être nuisible, parce que nous avons la liberté d'en pervertir l'usage providentiel et de l'employer à des buts défendus. Les agglomérations ouvrières n'échappent pas

à cette loi ; mais si leur existence exerce par son effet propre une action délétère, cette maladie n'est pas cependant incurable : elle a ses préservatifs et ses remèdes.

Que faut-il donc faire pour neutraliser l'influence pernicieuse dont ces rassemblements sont le foyer ? Les régulariser, y propager les saines doctrines, gagner la confiance des travailleurs par la justice et par la charité, ménager leurs forces, introduire parmi eux les institutions qui ont pour objet d'encourager l'épargne et de faciliter les pratiques du christianisme.

AU LECTEUR

Notre œuvre, qui a à combattre l'indifférence d'un grand nombre, a reçu l'approbation et les encouragements de plusieurs hommes distingués dans le clergé et parmi les laïques. Des félicitations nous sont venues un peu de tous les côtés, quelques-unes accompagnées du paiement de l'abonnement, ce qui n'ajoutait pas beaucoup à leur charme, ce qui n'ajoutait rien à leur prix hautement considéré, mais néanmoins, en toute franchise, nous ne pouvons pas dire que ces souscriptions payées nous ont trouvé insensible.

Bien cordialement, nous remercions les personnes qui nous ont payé avec un tel empressement le prix de l'abonnement, comme aussi toutes celles qui ont bien voulu accepter *L'Association*.

En somme nous avons adressé beaucoup plus d'envois que nous n'avons eu de refus. C'est un résultat dont nous avons lieu d'être satisfait, puisqu'il doit bien nous être permis maintenant d'inscrire sur nos listes d'abonnés les noms des personnes qui, après trois numéros publiés de *L'Association*, ne nous ont pas encore signalé leur refus. A toutes ces personnes nous répétons de tout cœur le cri de la reconnaissance : MERCI !

Et nous sera-t-il permis de faire appel à la bourse de nos abonnés ? Nos lecteurs le savent : nous avons acheté, dès le début, un matériel d'imprimerie. C'est donc un atelier neuf que nous avons ouvert, et qui depuis plus d'un mois fournit de l'emploi à un personnel dont quelques membres étaient victimes d'un chômage forcé. Nous avons été heureux de voir que l'ouverture de notre atelier leur apportait le secours providentiel désiré : du travail, un salaire régulier, le contentement au cœur, la réjouissance dans la famille. Dieu soit béni !

Sait-on ce que coûtent l'établissement d'une imprimerie et la fondation d'un journal ? Un matériel ne se prête ni ne se donne. Le loyer du local a des échéances inflexibles. Les fournisseurs de toute nature n'acceptent guère d'autres raisons que celles de l'argent comptant. Quant à l'ouvrier qui est l'un des nerfs de l'entreprise,

il faut qu'il touche sa paye à la fin de la semaine, et ce n'est que juste : les besoins de l'existence ont des rigueurs qui n'attendent pas.

A toutes les dépenses nous faisons face, Dieu aidant, avec des ressources purement personnelles. Nous avons risqué, nous risquons tout un avoir à nous avec l'espoir que nous conservons toujours de trouver parmi nos compatriotes un nombre suffisant d'hommes disposés à soutenir l'entreprise d'un journal étranger aux luttes des partis, qui entre dans la presse comme missionnaire de la justice et de la vérité sociales commandées par le Décalogue et enseignées par l'Eglise, et qui soumet à l'attention publique une foule de questions de la plus grande importance et du plus haut intérêt que les journaux de partis, forcément distraits par leurs combats quotidiens, laissent inaperçues ou ne traitent que légèrement.

Serons-nous déçus ?

Un DOLLAR, un seul DOLLAR pour l'abonnement de toute une année, c'est si peu ! En vérité, pour plusieurs ce n'est rien ; pour le grand nombre c'est à peine un sacrifice, et néanmoins, pour nous, tant de petites sommes accumulées représentent un capital considérable qui assure la prospérité de notre entreprise.

Nous ne demandons pas autre chose à nos lecteurs que de vouloir bien nous payer chacun, à l'avance, le prix d'abonnement d'un an. Comme on le voit, la mesure de nos exigences est assez modeste, et notre demande assez légitime.

L'un de nos excellents compatriotes nous a adressé, il y a quelques jours le témoignage suivant :

" Saint-François du Lac,

" 9 juillet 1890.

" Monsieur,

" Je vous envoie \$1.00 pour mon abonnement à *L'Association*.

" Votre journal, d'un nouveau genre, me paraît offrir beaucoup d'attraits. La réalisation de son programme satisfait à des besoins encore plus grands, et d'autant plus grands, qu'ils sont généralement moins sentis.

" Sans solliciter l'agence de votre journal, je me ferai un devoir d'en propager la publication.

" Votre tout dévoué

A la demande que nous lui avons faite de nous accorder la faveur de sa distinguée collaboration, un prêtre des plus sympathiques répond par une lettre dont voici un extrait :

" Vous m'honorez beaucoup en me demandant de coopérer à votre journal. Je le ferai volontiers, mais hélas ! j'ai bien peur d'avoir fort peu de temps à consacrer à ce genre de travail qui, je vous l'assure, me plairait beaucoup. Néanmoins, je vais m'efforcer de répondre à votre désir.

" C'est une grande tâche, que vous

avez entreprise, et je souhaite de tout mon cœur la voir réussir. L'étude des questions sociales est bien peu à l'ordre du jour ici ; puissiez-vous les faire goûter, et diriger vers ce travail si intéressant et si utile, les intelligences d'élite qui, Dieu merci, ne manquent pas. Vous ferez là une œuvre importante, car sur le terrain intégralement catholique où vous vous placez dans votre programme, l'étude des questions sociales ne peut qu'être bienfaisante, mais vous avez besoin de courage, de dévouement et surtout d'indépendance vraie. Vous l'avez déjà remarqué, je crois."

ACCUEIL DE LA PRESSE

Nous lisons dans le *New-York Canada*, notre frère jumeau, puisqu'il est né en même temps que *L'Association* et d'un même souffle patriotique :

" Nous venons de recevoir un journal instructif et fort bien fait, *L'Association*, qui a pour directeurpropriétaire M. P. Masson. Ce journal semble se dégager tout à fait des préoccupations politiques de parti pour ne traiter que des questions d'économie sociale à leur mérite. S'il reste dans ce programme impartial, notre confrère, qui n'en est pas à ses premières armes, fera un journal sérieux dont l'autorité s'imposera bientôt. Un organe de cette nature a sa raison d'être. Nos félicitations."

Merci au *New-York-Canada* que nous devons faire connaître prochainement à nos lecteurs, par une présentation toute spéciale.

**

Un autre confrère des Etats-Unis, le *Canadien*, publié à Saint-Paul, Minnesota, fait d'une pierre deux coups, et nous salue en ces termes :

" Depuis la publication de notre dernier numéro, le génie littéraire canadien-français a donné naissance à deux nouveaux journaux.

" L'un doit la vie à un ancien journaliste de Québec, M. Philippe Masson. Il a vu le jour dans Québec même, et sous le titre de " *L'Association* ", il est destiné à servir d'organe aux sociétés ouvrières et à traiter d'économie politique.

" L'autre a pris naissance dans Duluth, sous le titre de *Courrier de Duluth*. Son père putatif est un ancien résident de Saint-Boniface, Man., M. Jacques Bureau. Il paraîtra deux fois par semaine.

" Le *Courrier de Duluth* paraît être animé d'excellentes dispositions.

" Nous leur souhaitons à tous deux vie longue et prospère."

ŒUVRE DU PATRONAGE ST-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC

50, RUE ST-GEORGES

Monsieur,

Les développements pris depuis quelques années par l'œuvre du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec rendent absolument nécessaire la construction immédiate d'une chapelle qui réponde aux besoins de l'institution. L'œuvre est pauvre, elle n'a aucun revenu fixe : depuis 30 ans, elle se soutient et s'étend par la charité publique qui ne lui a jamais fait défaut. C'est à

cette même charité que nous voulons nous adresser encore dans le besoin présent. L'œuvre est connue, appréciée et aimée, en faut-il davantage pour nous donner confiance dans le succès de notre entreprise ?

Trois moyens d'aider à la construction de la chapelle du Patronage sont offerts aux personnes charitables par le comité :

1o Souscrire une somme de cent piastres payable en quatre années ; vingt-cinq piastres par an.

2o Prêter sans intérêt une somme d'au moins dix piastres. Le comité s'engage à rembourser chaque année cinquante bons de dix piastres, désignés par le sort, à dater du jour de la bénédiction de la chapelle.

3o Faire au comité l'aumône d'une somme quelconque si minime qu'elle soit.

En reconnaissance, le comité offre aux coopérateurs les avantages suivants :

1o Aux souscripteurs de \$100.00, l'admission à la participation aux œuvres de la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul. Cette admission leur donne droit aux indulgences suivantes : une indulgence d'un an le jour où ils sont admis à participer aux œuvres de la congrégation ; une indulgence plénière aux fêtes : de St-Joseph, de St-Vincent de Paul, de l'Immaculée Conception, à la clôture de leur retraite annuelle, et à l'article de la mort, et une messe par semaine, pendant cinq années, à dater de la bénédiction de la chapelle.

2o Aux prêteurs de \$10.00 au moins : une messe par mois, jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

3o Aux bienfaiteurs qui feront une aumône quelconque pour la construction de la chapelle, une indulgence de 40 jours pour chaque aumône et une messe tous les trois mois pendant cinq années.

Pour bénéficier de ces avantages, les bienfaiteurs devront faire leur aumône directement et indiquer quelle doit être employée à la construction de la chapelle.

A ces avantages particuliers il convient d'ajouter les avantages généraux suivants :

La gloire rendue à Dieu par le concours apporté à une œuvre qui a pour premier but de le faire connaître et aimer des enfants pauvres qu'elle assiste et instruit ; la gloire rendue à Saint-Vincent de Paul par l'érection d'une chapelle qui lui sera dédiée : la charité exercée en faveur des membres souffrants de Jésus-Christ ; enfin la coopération à l'œuvre toute chrétienne et patriotique de l'éducation et de la moralisation des enfants pauvres, pour les rendre aptes à être dans la suite de leur vie de bons chrétiens et de bons citoyens.

C'est avec la plus grande confiance en votre charité, monsieur, que le comité vous adresse cette circulaire, croyant que vous serez heureux de choisir parmi les moyens qu'il vous offre celui qui vous conviendra le mieux pour participer à la construction de la chapelle de l'œuvre du Patronage. Le besoin en est si urgent que le comité voudrait commencer les travaux au mois de mai prochain ; pour réaliser ce désir sans témérité il faudrait qu'il sût au plus tôt sur quel secours il peut compter ; c'est ce qui l'engage à vous demander respectueusement de vouloir bien lui faire connaître aussitôt qu'il vous sera possible le secours que dans votre générosité vous avez résolu de lui prêter ; pour cela vous n'auriez qu'à faire parvenir au siège de l'œuvre, 50, rue St-Georges, à Québec l'un des billets ci-joints après l'avoir rempli et signé.

Veillez agréer, M., avec l'assurance de notre parfaite gratitude, l'expression de notre profond respect.

Le comité de construction.

Mgr H. Têtu, prélat de la maison du Pape.

C. N. Huneil, président général de la société St-Vincent de Paul et président du Patronage.

P.-E. Smith, chevalier du Saint-Sépulchre.
E. Martineau, chevalier du Saint-Sépulchre.

E. Lasfargues, Ptr., Supérieur du Patronage.

Je, soussigné, m'engage à coopérer à la construction de la Chapelle du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec, en prêtant tout de suite sans intérêt à la dite œuvre la somme de... contre laquelle... bon de \$10.00 chaque me seront (ou me sera) délivré. La dite somme de \$... me sera remise par remboursement au sort suivant les numéros des bons (ou du bon) dont je serai porteur.

Québec, le... 18

Signature

Adresse

Je, soussigné, désirant coopérer à la construction de la Chapelle du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec, prie le comité d'accepter la somme de \$... et que je lui remets à cet effet.

Québec, le... 18

Signature

Adresse

Je, soussigné, m'engage à coopérer à la construction de la Chapelle du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec, en souscrivant une somme de cent piastres (100.00) payable en quatre années par versements de vingt-cinq piastres (\$25.00) à dater de ce jour.

Québec, le... 18

Signature

Adresse

Nous recommandons bien volontiers cette belle et importante œuvre à la charité et au zèle de nos diocésains et bénissons de tout notre cœur les bienfaiteurs et leurs familles.

E.-A. CARL TASCHEREAU.

Arch. de Québec

Québec, 11 décembre, 1889.

UNE ENTREPRISE NATIONALE

Sous ce titre, nous lisons dans Le Travailleur, de Worcester, Etats-Unis :

" Il vient de se former parmi nos épiciers canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre une association qui nous paraît appelée à faire un grand bien dans nos centres. Cette classe de nos marchands a éprouvé jusqu'ici beaucoup de difficultés à traiter avec ses fournisseurs, surtout pour l'achat de certains articles d'un usage général et dont les prix étaient loin d'être toujours raisonnables. N'ayant aucun moyen de se protéger contre les marchands en gros, nos épiciers étaient bien forcés de subir leurs conditions aussi onéreuses pour eux-mêmes que pour leur clientèle. Mais aujourd'hui cette dure nécessité n'existe plus car, comme nous venons de le dire, ils viennent de former entre eux une association coopérative pour fuire le commerce d'épicerie en gros seulement. C'est dans une réunion, tenue à Boston, le 9 juillet dernier, que l'on a jeté les bases de cette entreprise nationale qui permettra à ceux qui en feront partie d'exercer une influence considérable sur le marché américain.

" Le capital-actions de la nouvelle compagnie canadienne est de \$50,000. " Voici les noms des officiers provinciaux :

" Président, O. A. Provandié, Melrose Highlands, Mass. ; Sec. - Trés., J. L. Loisselle, Lowell, Mass.

" Les autres associés sont les messieurs suivants :

" J. M. Fournier, de la maison Fournier & Schiller, de Pawtucket, R. I. ; S. P. Hébert, Lowell, Mass. ; Pierre Bonvouloir, de Holyoke, Mass. ; A. Burque, échevin de Nashua ; J. T. Labrecque, de Manchester ; A. René, de M. Phaneuf & Cie., Lewiston, Me. ; J. P. Auger, Lewiston, Me. ; J. B. Morin, Biddeford, Me. ; Henry Bélanger, Haverhill, Mass. ; O. J. Poitras, Lawrence, Mass. ; O. J. Roberge, Woonsocket, R. I. ; A. G. Grenier, Manchester, N. H.

" On voit que la plupart de nos épiciers les plus influents de la Nouvelle-Angleterre figurent dans cette liste. Nous souhaitons que leurs efforts soient couronnés de succès. "

" LA VERITE "

Le journal La Vérité entre cette semaine dans la dixième année de son existence. En leur annonçant cette nouvelle, le confrère invite ses amis à payer régulièrement le prix de l'abonnement, et exprime cette réflexion : " Le journalisme indépendant impose des sacrifices extrêmement lourds. " Nous le savons bien, mais avec notre confrère nous répétons : " Seul le journalisme indépendant des organisations politiques peut servir utilement la religion et la patrie. "

Nos félicitations et nos souhaits.

VARIETES

Une île dont on sent l'approche à plusieurs lieues en mer est l'île de Ceylan, qui exhale au loin l'odeur de la cannelle, par laquelle cette île est célèbre.

L'animal qui porte, dans une sorte de poche intérieure, une provision d'eau fraîche dans le désert est le chamæu.

Le jeu d'Échecs fut inventé dans l'Inde, en 537 avant Jésus-Christ, par un brahmine nommé Sissa.

L'emploi du mot barreau pour désigner la profession d'avocat vient du lieu où se placent les avocats pour plaider.

Deux tableaux représentant la Descente de Croix sont celui de Rubens, qui se trouve dans la cathédrale d'Anvers, et la fresque de Daniel de Volterra, dans l'église de la Trinité-du-Mont, à Rome.

Les villes dont beaucoup de rues sont des canaux et des quais sont Venise, Amsterdam, Gand, Stockholm.

L'amalou est la substance spongieuse d'une sorte de champignon appelé agaric amalouvier, et en latin boletus igniarius. Pour le rendre plus inflammable, on l'imbibé d'une dissolution de salpêtre, qu'on y laisse sécher.

La Norvège, pays septentrional, et la Guyenne, province du midi de la France, produisent de beaux pins.

Le mot livre vient du mot liber, qui désignait la seconde écorce des arbres, laquelle, convenablement préparée, servait à recevoir les caractères d'écriture chez les Romains. Les Romains employaient l'écorce du tilleul pour cet usage.

LE GUIDE FRANÇAIS

DES

ETATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

CONTENANT LES NOMS, LE GENRE D'AFFAIRES ET L'ADRESSE DES

Marchands, manufacturiers, hommes de profession, ainsi que des messieurs du clergé,

Journaux, Publications françaises, Collèges, Convents, Écoles et Sociétés Canadiennes des

ETATS-UNIS.

CLASSIFIÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, PAR CATEGORIES ET PAR ÉTAT.

Suivi d'une foule d'autres Statistiques et Renseignements précieux sur tous les Centres Canadiens de la RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, DES GUIDES DE COHES, N. Y. LOWELL, WORCESTER, FALL RIVER, HOLYOKE, MASS., MANCHESTER, N. H., BIDDEFORD et LEWISTON, ME., WOONSOCKET, R. I., DETROIT, MICH., ST. PAUL et MINNEAPOLIS, MINN., contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres places où nous serons requis de faire le recensement par le Curé de la paroisse ou les principaux Marchands canadiens, pourvu que ces réquisitions nous parviennent avant le 1er Août.

Nous étions loin de croire, lorsque nous avons fondé l'œuvre du GUIDE FRANÇAIS, en 1887, que nous serions obligés d'en étendre si vite le cadre. Il est vrai que nous connaissions l'immense portée qu'une telle publication devait atteindre, si elle était faite judicieusement et aussi exactement que les distances, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises, le permettraient ; cependant, la première édition dite Guide de la Nouvelle Angleterre et la deuxième édition comme sous le nom de Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York, ont été si bien accueillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause Religieuse et Nationale, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise : tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès : alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux Etats-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

— : 0 0 : —

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

Table with 3 columns: Description, Price per page, Price per line. Includes categories like UNE PAGE, UNE DEMIE, UN TIERS, UN QUART, UN HUITIÈME, UNE FEUILLE.

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit. Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS et son nom sera inscrit en lettres CAPITALES. Les souscripteurs auront le même privilège en payant de \$1 à \$5.00 suivant le type.

— : + + + : —

IMPORTANT

Le nom, l'occupation et l'adresse de chaque souscripteur seront publiés, soit qu'il demeure au Canada, en Europe ou ici, chaque pays formant un département spécial. Ainsi, que tous ceux qui désirent faire connaître leur adresse à leurs parents et amis s'empressent de souscrire.

— : 0 0 : —

Nous ne croyons pas nécessaire de donner ici, comme il y a deux ans, les témoignages que nous avons reçus : qu'il nous suffise de dire que Sa Sainteté L. O. XIII a reçu avec plaisir notre Livre et qu'Elle nous a accordé sa Bénédiction Apostolique.

Son Excellence Benjamin Harrison, Président des Etats-Unis d'Amérique, a aussi reçu le GUIDE, et nous avons été honoré du patronage officiel des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Ceci suffit, croyons-nous, pour convaincre tous les vrais et sincères Canadiens-Français de l'importance de cette publication et nous aimons à croire que tous s'empresseront d'annoncer ou de souscrire ainsi que l'indiquent les bulletins suivants :

La Société de Publications Françaises

DES

ETATS-UNIS

Boîte de Poste, No 638 Lowell, Mass

— : 0 0 : —

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

..... 1890.

La Société de Publications Françaises des Etats-Unis, publiera..... annonce dans " Le Guide Français des Etats-Unis," devant occuper l'espace d..... page dont le prix sera..... Dollars, payable lorsque l'ouvrage sera publié, et sur présentation de ce contrat, y compris une copie du livre.

Nom..... Occupation..... (Veuillez signer et retourner) Adresse.....

La Société de Publications Françaises des Etats-Unis, veuillez un considérer comme souscripteur au volume ci-dessus nommé, pour lequel je vous envoie d'avance UN DOLLAR et je m'engage à vous payer, sur livraison, la balance du prix de souscription, \$1.00, pourvu que mon nom, occupation et adresse y soient inscrits comme suit :

Nom..... Occupation..... Adresse..... (Veuillez signer, couper ceci et retourner.)

NEW YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :

Bâtisse " NEW YORK LIFE,"

MONTREAL

DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY. 5 juillet 1892—1a

REMEDE DU DR SEY

Le Grand Remède Français contre la Dyspepsie, les Affections Biliéuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins.

Le REMEDE DU DR SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives, et qui, loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter : Le REMEDE DU DR SEY peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les pharmaciens, \$1 la bouteille

S. LACHANCE, Propriétaire

1538-1540 rue Ste-Catherine, Montréal

5 juillet 1890.

PHILIPPE MASSON

AVOCAT

et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement

N° 68

RUE ST-JOSEPH

ST-ROCH, QUEBEC

LA FILATURE MONTMORENCY

Quelques détails sur cette importante fabrique par un des principaux employés

(De l'Electeur)

Nous avons eu le plaisir de voir samedi à nos bureaux M. D.-G.-E. Mercier, un de nos bons amis autrefois attaché à la filature de Coaticooke, aujourd'hui *chef-finisseur* à la filature de la *Montmorency Cotton Co.*

M. Mercier a profité de sa visite pour nous faire voir de très beaux échantillons de coton fabriqué à la filature et nous a donné sur le fonctionnement de l'établissement une foule de détails qui seront toute une révélation pour la plupart de nos concitoyens qui ne se doutent même pas quelquefois des merveilles qui se trouvent à leurs portes.

La filature de Montmorency est sous la direction de M. C.-W. Whitehead, un homme très entendu quoique encore très jeune. Il est fils de l'un des fondateurs de l'ancienne filature Hochelega à Montréal, de l'un des premiers fabricants de coton au Canada. M. John Taylor est le surintendant.

Deux cents métiers fonctionnent actuellement dans la filature, mais cet automne on construira une allonge à l'édifice actuel pour y établir cinquante nouveaux métiers.

L'augmentation dans le chiffre des affaires qui rend ces améliorations nécessaires provient de ce que la compagnie a étendu considérablement le chiffre de ses opérations. Elle a des commandes importantes pour la Chine, pour le compte de la maison Fearon, Low & Co., de New-York qui a un comptoir à Shanghai. Dernièrement encore, la compagnie a expédié ainsi quatre consignations importantes. Sur les pièces de coton sont imprimées en caractère chinois le nom de la filature et celui des consignataires.

Le coton fabriqué est expédié par ballots contenant chacun environ mille verges de toile, mais qui, grâce à un système perfectionné de compression, sont réduits à une épaisseur de dix-neuf à vingt pouces. Les ballots sont liés avec du chanvre, les attaches métalliques étant trop exposées à la rouille en mer.

La compagnie se montre très généreuse et disposée à faire profiter tous les employés de sa prospérité. La filature est éclairée à l'électricité fournie par un dynamo spécial : on y introduit toutes les améliorations possibles en tenant compte des règles de l'hygiène et du confort. La plupart des employés subalternes sont des Canadiens-français ; mais M. D.-G.-E. Mercier n'est pas le seul de nos compatriotes qui soit chef de département, M. Bellefleur est le chef des tisserands.

La compagnie construit en ce moment près de la filature huit cottages jolis et confortables où logeront les employés supérieurs de l'établissement.

Il est inutile d'ajouter que la prospérité de la filature dépend entièrement de la construction du chemin de fer Québec Montmorency et Charlevoix, dont l'honorable M. Charles Langelier, qui vient d'y être réélu comme membre du cabinet, est l'un des principaux promoteurs. Des voies d'évitement permettent aux wagons de se rendre jusqu'aux portes même de la fabrique d'où la vapeur transporte les marchandises jusqu'à Vancouver, sur les côtes du Pacifique, sans transbordement.

LE "SUN" GERVAIS & HUDON

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

M. LOUIS TESSIER,
GÉRANT A QUÉBEC.

17 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans réserve**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

Compagnie d'Assurance sur la Vie

DE LONDRES, ANGLETERRE.

BRITISH EMPIRE

Polices non susceptibles de déchéance

PLUSIEURS hésitent à assurer leur vie, parce qu'ils craignent qu'un jour probablement sans qu'ils y aient de leur faute ils ne pourront payer le renouvellement des primes sur leur police ; et ainsi ils perdront des bénéfices longtemps désirés pour la famille, en sus de l'argent donné à la Compagnie.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

BRITISH EMPIRE

prévient cette perte, souvent très sérieuse, en appliquant au paiement du renouvellement de la prime, lorsque l'assuré ne peut continuer à la payer, toute *l'Estimée* que donne une police qui a couru pendant trois ans au moins ; pourvu toutefois que cette valeur estimée soit suffisante pour telles fins. Ces paiements sont ensuite chargés sur la police avec intérêt à 5 pour cent.

L'assuré peut quand bon lui semble, rembourser ces primes avancées, moyennant intérêt, et ainsi rendre à la police sa valeur primitive. Dans tous les cas où une police rapportant ainsi une valeur estimée n'est pas renouvelée, la Compagnie en avertit l'assuré afin qu'il puisse à son gré profiter de l'avantage plus haut mentionné.—Pendant cet intervalle la Compagnie reste responsable du risque sur la vie. De fait, la police ne deviendra sans valeur que lorsque la valeur estimée sera épuisée

W. CLINT,

AGENT GÉNÉRAL.

Bâtisse de la Banque de Montréal,
Rue St-Pierre, Québec.

LA
NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS)

— AUSSI —

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS



Heintzman & Cie, (Le favori des Artistes.)

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Mason & Risch.,

Scheidmayer & Cie. Etc.

COUCHETTES EN FER,

PAILLASSES A RESSORTS,

MATELAS EN LAINE,

COFFRES DE SURETÉ,

VITRINES DE COMPTOIRS,

MACHINES A TORDRE.

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Thomas et Cie.,

Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIÈRE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques. Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODÈLES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKELL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMÉLIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIÈRES ont été SUPPRIMÉES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM. Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve dans aucun autre instrument. Les pianos Heintzman et Cie, ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODÈLE en est artistique,

Le FINI en est parfait,

La SONORITÉ nette et pure,

La TOUCHE élastique et souple,

Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux.

Nos Harmoniums de Wm. Bell et Cie, sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITÉS MUSICALES.

Aussi.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînent vertical.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS MUSICALES REÇUES CHAQUE SEMAINE.

GERVAIS & HUDON

No. 219 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

TÉLÉPHONE NO. 272.

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, a part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie a très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

☞ Bonnes offres a de bons agents.

S'adresser a

B.-V. BERNIER,

Agent général,

133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec

5 juillet 1890. 1a

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE. QUEBEC.

5 juillet 1890—1a

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli
100 Octaves Colli
50 Quarts Vin Cettes
50 Quarts Taragona blanc.

☞ Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSSI—

A Notre Ferme modèle du Château--Richer,
150 canards Pékin, pour la re-production.

PRIX :—\$ 5.00 pour 3 canards
9.00 " 6 "
16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs
ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame
Basse-Ville, Québec.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents. Primeurs de toutes les saisons. Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

(suite et fin)

Les sociétés n'ont pas toutes adopté le même principe en matière de cotisation. Par contre toutes les sociétés, sauf une, réduisent puissamment les secours qu'ils accordent à leurs malades, au bout d'une période plus ou moins longue. L'Association amicale des postes et télégraphes ne se contente pas d'avoir un système très original de cotisation, elle augmente la quotité des secours pécuniaires qu'elle accorde à ses malades au fur et a mesure que la maladie se prolonge.

Cette gradation de l'importance du secours est équitable et charitable.

En effet les maladies de courte durée peuvent facilement être supportées par le malade sans grands sacrifices d'argent. La famille est en possession de toutes ses forces morales et physiques et les économies, voir même le crédit, supplées par une faible indemnité pécuniaire sont suffisantes pour faire face aux dépenses. Toute autre est la situation de la famille dont le chef est alité depuis six mois, terme extrême du secours accordé en espèces; la suppression de ce secours arrive juste au moment le plus critique, alors que les économies sont mangées, le crédit supprimé, la famille épuisée par les veilles et l'anxiété et moins capable de produire l'effort nécessaire pour suppléer par son travail, si possible, au salaire perdu du chef de famille.

Cette position malheureuse des familles ouvrières frappées par la maladie, et l'anomalie de la distribution du secours en espèces, diminué ou supprimé alors qu'il devient plus nécessaire, n'a pas manqué d'attirer l'attention de certains patrons et de bon nombre de mutualistes européens.

Ces derniers pour remédier au mal, ont créé les caisses de réassurance, quelques-uns des premiers ont créé des caisses de prévoyance.

Ainsi la caisse de prévoyance de la maison Piat paie aux membres malades de la société de secours mutuel, des indemnités augmentant en proportion de la diminution des indemnités payées par cette dernière.

Dans la maison Deberny, les secours accordés aux malades augmentent à partir du quarante-et-unième jour de maladie

Les ouvriers formant parti du *noyau* de la maison Redouly et Cie., appartiennent, malgré leurs deux sociétés de secours mutuels, a une troisième société qui leur maintient leur indemnité pécuniaire quotidienne à \$1.00, lorsqu'elle est réduite par la prolongation de la maladie, au-delà de trois mois.

Une société de secours mutuels patronale, établie par MM. Waddington et Cie, classifie les maladies par catégories et alloue des indemnités différentes suivant la catégorie, c'est-à-dire suivant la gravité de la maladie.

En vertu d'un article de ses statuts, cette société, sur l'avis du médecin, accorde une garde-malade aux sociétaires alités. Cette mesure des plus humanitaires, qu'on trouve du reste dans les statuts d'autres sociétés, devrait figurer dans toutes les constitutions des mutuelles. Loin d'être une charge, cette dépense en augmentant les chances de guérison et en l'activant, se transforme en une économie. Si même cette

dépense augmentait les charges des sociétés, nulle ne justifierait mieux la nécessité de ces institutions, la famille étant souvent moins ruinée par la maladie que par l'abandon forcé de tout travail rémunérateur auquel est condamné celui des deux époux qui soigne l'autre.

La Société des Sauveteurs du Midi, de Marseille, accorde également le service des gardes-malades, et autorise de plus, dans les cas graves, les consultations de plusieurs médecins.

Terminons, mais non sans lire attentivement le paragraphe suivant de la société de secours de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Paris :

" Article 17.—Tout ouvrier quittant la compagnie, pour cause de suspension d'emploi, cessation de travaux, ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, mais n'impliquant aucun démerite de sa part recevra en partant une indemnité de \$6.00 après deux années de service; de \$8.00 après trois années; et de \$10.00 après quatre années et ainsi de suite, à raison d'une augmentation de \$2.00 par chaque année de service."

Ce remboursement repose sur un principe équitable. Il ne faut pas encourager la désertion, l'abandon de l'œuvre; mais il n'est pas juste qu'un sociétaire ayant payé régulièrement ses cotisations sans peut-être en recevoir aucun bénéfice, perde complètement les sacrifices qu'il a faits pour s'assurer contre les maladies de la vieillesse, s'il est forcé, pour une cause indépendante de sa volonté, d'abandonner la société à laquelle il appartient.

Dans toute société de secours mutuels bien administrée, les membres ont leur compte individuel; il est donc facile d'établir le bénéfice ou la perte résultant de la présence de chaque sociétaire et d'accorder au sociétaire, forcé de quitter la société, une certaine indemnité, s'il y a droit.

En accordant cette indemnité, les sociétés de secours mutuels augmenteraient considérablement leur influence salutaire; un grand nombre d'ouvriers s'abstenant d'en faire partie, craignant que les déplacements forcés auxquels ils sont souvent soumis ne leur fassent perdre, à l'âge où ils en ont le plus besoin, les bénéfices de la mutualité.

PARTICIPATION

Dans son ouvrage, *De la situation des ouvriers en Angleterre*, M. le comte de Paris constate que :

" Les salaires dans le système actuel et sous l'empire de la loi de l'offre et de la demande, suivent à peu près constamment le prix de la vie, de telle sorte que l'ouvrier arrive toujours à ne gagner que ce qu'il lui faut pour vivre, la concurrence faisant qu'on retombe inévitablement à ce minimum au-dessous duquel le travail ne s'offre pas."

C'est pour réagir contre l'avilissement du taux des salaires, causé par l'appel du travail des femmes et des enfants sur le marché de la main-d'œuvre, que la plupart des associations ouvrières adoptèrent le principe de l'égalité des salaires, et qu'elles luttent pour l'obtenir et la maintenir.

L'égalité des salaires a toujours été une cause de conflit entre les patrons et les ouvriers; les premiers prétendant qu'on les force à payer les mauvais ouvriers au taux des bons; les ouvriers soutenant que les tarifs ne comportent que le minimum de salaire nécessaire aux besoins de l'existence, et que ce ne sont pas les patrons qui souffrent d'un tel système mais les ouvriers

capables qui portent sur leurs épaules ceux qui ne le sont pas.

Aux prétentions des ouvriers qu'on ne voulait pas combattre ouvertement, on opposa le travail à façon, qui surmène l'ouvrier, lui fait souvent donner par unité produite un maximum d'efforts pour un minimum de salaire, ou le marchandage qui fait de l'ouvrier un entrepreneur et crée la concurrence entre les travailleurs.

Pendant que toutes ces combinaisons, tous ces systèmes étaient essayés, imposés et repoussés à coup de grèves et de *lock-out*, un simple ouvrier, E.-J. Leclaire, devenu patron, créait, en dépit même des lois de son pays, un système appelé plus que tout autre à établir la paix entre le capital et le travail, et à conduire rapidement l'ouvrier à la coopération dans la production, but de ses justes aspirations. Ce système est celui de " participation des ouvriers aux bénéfices du patron."

C'est en 1842 que Leclaire établit dans sa maison le système de la participation aux bénéfices, malgré la loi, malgré ses ouvriers. Lorsqu'il annonça a ses ouvriers en 1841, qu'il les intéresserait dans les bénéfices de l'année, " les ouvriers excités par le journal *L'Atelier*, qui accusait Leclaire de manœuvrer pour faire baisser les salaires, se demandèrent si la participation promise serait réellement payée et s'ils n'étaient pas le jouet d'une vulgaire tromperie. Leclaire répondit à ces impressions fâcheuses par un coup de théâtre. C'était en 1842, l'inventaire de 1841 dressé, il réunit ses ouvriers; jetant un sac rempli d'or sur une table, il l'ouvrit et remit à chacun sa part." Le total de ces parts s'élevait à \$2,377. Les ouvriers étaient convaincus mais le gouvernement ne l'était pas.

A cette époque, 1842, les citoyens français ne pouvaient se réunir pour quelque motif que ce fût sans avoir obtenu l'autorisation du préfet de police. Cette autorisation fut refusée à Leclaire, et les documents qui établissent ce fait méritent d'être cités; ils prouvent que la routine, l'étroitesse des idées, l'ignorance administrative sont souvent les obstacles les plus dangereux que le progrès rencontre sur sa route. Voici ces documents :

Paris, 18 septembre 1843.

A monsieur le préfet de police.

" MONSIEUR LE PRÉFET.—Les difficultés qu'on éprouve, surtout depuis quelques années, pour exercer sa profession dans mon industrie, m'ont déterminé à organiser ma maison, non seulement de manière à rendre ma tâche facile et fructueuse pour le présent, mais encore de manière à assurer la conservation de ce qui m'a coûté tant de sueurs et de veilles à acquérir. Les moyens que j'emploie pour atteindre ce but, monsieur le préfet sont consignés dans le petit ouvrage que j'ai l'honneur de vous adresser, ouvrage auquel joins le compte-rendu des opérations faites en 1842.

" Les résultats de mon organisation, ayant pleinement répondu à mon attente, j'aurais besoin, monsieur le préfet, de réunir, dans un de nos ateliers, quatre ou cinq fois par an, ceux de mes employés ou ouvriers auxquels j'accorde une part proportionnelle dans les bénéfices produits par le travail. Ces réunions, monsieur le préfet, n'auraient qu'un seul et unique but, celui d'expliquer et de bien faire comprendre à ces employés et ouvriers quelle est la conduite que chacun doit tenir, tant dans ses rapports avec les personnes qui m'honorent de leur confiance, que dans ses rapports intérieurs avec ses camarades, et, aussi, de leur donner des instructions sur la manière dont ils doivent procéder dans l'exécution des travaux qui me sont confiés: en un mot, monsieur le préfet, il s'agit, si j'ose me permettre de me servir de cette expression, de faire un cours de morale, de peinture pratique et d'administration.

" Mon profond respect pour l'autorité m'a empêché et m'empêchera toujours de

recourir à une voie détournée pour réunir mes ouvriers, même chez moi, si je ne suis point positivement autorisé.

« Oserais-je vous prier, monsieur le préfet, d'être assez bon pour m'accorder une audience ? Je vous exposerais, de vive voix, tous les motifs qui me font solliciter la faveur que je désire obtenir de vous.

« Je suis avec les sentiments d'un profond respect, etc.

« Signé : LECLAIRE. »

Au lieu d'obtenir l'audience sollicitée par lui, Leclaire reçut, le 12 octobre, un ordre lui faisant « défense expresse de former la dite réunion sous aucun prétexte, sans les permis de droit. » Cette interdiction était basée sur le rapport suivant :

PREFECTURE DE POLICE.—*Secrétariat général.*
—2e Bureau.—ANALYSE.—Il y a danger pour la classe ouvrière et abus d'autoriser les réunions des ouvriers du sieur Leclaire, entrepreneur de peinture, pour s'entendre sur le partage des bénéfices résultant de l'entreprise du sieur Leclaire.—*En outre se trouve la décision suivante :* Ecrire au sieur Leclaire pour refuser l'autorisation demandée. Signé : A. D.

Paris, le 21 septembre 1843.

RAPPORT

Les ouvriers peintres du sieur Leclaire se sont formés en association de secours mutuels.

Une décision ministérielle du 28 septembre 1838 autorise leur association et approuve leur règlement.

Le sieur Leclaire, maître entrepreneur, est leur président honoraire et leur trésorier tout à la fois.

Le règlement de cette association ne comporte aucune clause qui admette les ouvriers à participer dans les bénéfices des travaux entrepris par M. Leclaire.

Déjà, et au mois de mars 1842, le sieur Leclaire a demandé à M. le Préfet l'autorisation de réunir dans ses ateliers de 60 à 80 ouvriers pour les faire participer dans les bénéfices de son travail.

S'agissant de règlement de salaires d'ouvriers, et de tarif de main-d'œuvre entre maître et ouvriers, M. le Préfet a refusé ou plutôt défendu la réunion : Le sieur Leclaire s'est conformé à ses ordres et la réunion n'a pas eu lieu dans le but indiqué dans la demande qu'il reproduit cette année.

Le sieur Leclaire, dans l'année 1842, n'en a pas moins réparti, entre 44 de ses ouvriers, une somme de 11,866 francs, produit des bénéfices de son travail.

C'est ce genre d'association en participation qu'il veut renouveler cette année, et pour y parvenir, il sollicite l'autorisation de réunir quatre à cinq fois dans l'année, dans ses ateliers, ses ouvriers au delà du nombre de vingt.

Nous pensons, dans les circonstances où se place cet entrepreneur, que son intention n'est autre que d'embaucher des ouvriers pour assurer l'extension de ses travaux en leur donnant des chances de partage, dans les bénéfices qu'il retire de ses travaux.

C'est là une question de règlement de salaires d'ouvriers qui ne nous paraît pas devoir être encouragée et qui est même défendue par les lois ; l'ouvrier doit rester libre de fixer et régler son salaire, et il ne doit pas pactiser avec le maître, et c'est à quoi le sieur Leclaire vise aujourd'hui.

Sous ce rapport, les autorisations qu'il sollicite nous paraissent devoir lui être refusées, surtout si l'on considère que, pour l'association dans les bénéfices, l'ouvrier s'en gage avec le maître au delà d'une année, ce qui lui est défendu par l'article 13 de la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1804).

Pour ces motifs, nous estimons et nous proposons de refuser l'autorisation sollicitée par le sieur Leclaire.

Le Chef, signé : (Illisible.)

Ce ne fût qu'en 1848, après la révolution qui renversa le gouvernement du roi Louis-Philippe, que le sieur Leclaire put légale-

ment partager avec ses ouvriers les bénéfices qu'il réalisait dans l'année.

Leclaire s'est toujours défendu de faire de la philanthropie en faisant la participation ; sa théorie était que la participation, entr'autres avantages, devenait une source de bénéfices pour l'industriel qui l'adoptait.

Et il soutenait sa théorie par des exemples frappants. Ainsi, en 1869, ayant réuni ses ouvriers, il leur expliquait comment il s'était aperçu « qu'en expliquant le principe de la participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron, il pouvait servir ses intérêts et être utile aux ouvriers et employés qui s'attacheraient à sa destinée. »

Ce raisonnement, aussi lucide que pratique, mérite d'être mis sous les yeux des patrons et des ouvriers :

« En prenant mon parti, je faisais ce raisonnement, que souvent dans nos assemblées je reproduis : tous les métiers dont les bénéfices dépendent de la main-d'œuvre à la journée peuvent varier beaucoup : lorsqu'on opère sur des masses importantes, les résultats sont considérables.

« Un ouvrier peut-il, dans notre industrie (peinture), par son activité, sa bonne volonté, et un emploi plus intelligent de son temps, produire dans un même espace de temps (un jour) un surcroît de travail équivalent à une heure, c'est-à-dire à \$0.12, qui est le taux actuel de l'heure ?

« Peut-il, en outre, économiser \$0.05 par jour, en évitant la perte des marchandises qui lui sont confiées et par les bons soins apportés à la conservation des outils ?

« Tous répondent affirmativement.

« Donc, si un seul ouvrier peut donner ce résultat, de réaliser, pour le compte de l'entrepreneur, \$0.17 par jour, ce qui produit, pour 300 jours de travail, la somme de \$51, et si on suppose que, à la maison, la moyenne des ouvriers occupés est de 300, on obtient une économie annuelle de \$15,300.

« Or, c'est à l'aide de cette économie que, d'une part, notre Société de secours mutuels grossit tous les ans son capital et peut faire des pensions aux vieux ouvriers, et que, d'autre part, elle peut répartir des bénéfices à ceux qui contribuent à les produire. »

M. Ara Cushman, président de la « Ara Cushman Company, » de Auburn, Me., la plus grande fabrique de chaussures de l'état du Maine, en annonçant, en 1886, à ses ouvriers qu'il allait inaugurer dans son usine le principe de la participation aux bénéfices, leur disait :

« Si un ouvrier en taillant le cuir emploie, par caisse de pantouffles, un pied de plus qu'il ne faut, la perte sur son travail sera de 50 à 60c. par jour. Un semblable résultat peut facilement arriver, sans que même le coupeur s'en aperçoive. Si un coupeur de veau ciré n'assemble pas ses pièces de la façon la plus avantageuse, ou ne les place pas là où elles doivent aller, il en résultera que ses dessus de boîte coûteront 1/2c. de plus par paire, et que la perte de ce chef s'élèvera à au moins \$1.00 par jour. Citant d'autres sources d'économie, M. Cushman répond affirmativement à la question qu'il se posa à lui-même :

« Les économies diverses que je viens de signaler ne s'élèveraient-elles pas à une somme qui divisée entre tous les employés augmenterait leurs salaires de 2 1/2 à 5 pour cent ? »

La participation aux bénéfices a été introduite en 1887 dans la « Springfield Foundry, » et les directeurs dans leur circulaire aux ouvriers, disaient en 1888 :

« Quelques hommes ont manqué de soin et ont produit des pièces qu'il a fallu jeter à la ferraille. De tels travaux (castings) constituent le plus grand coulage d'une fonderie. Vous serez surpris d'apprendre, que la perte par livre sur les mauvais travaux faits à la journée, dépense sept fois le profit moyen que l'on fait sur une livre de bonne fonte. Sur le travail à la pièce, nous perdons par livre de fonte mal faite, cinq fois autant que nous gagnons sur une livre de produit bien fait. En un mot

lorsque vous manquez un article dont le moulage demande une heure, il faut pour compenser la perte que vous produisiez de bons travaux pendant tout le reste de la journée.

Enfin, comme dernier exemple, nous citerons celui de ce lithographe parisien, qui du jour où il abandonna 23 pour cent de ses bénéfices à ses ouvriers constata qu'on ne cassait plus de pierres lithographiques dans ses ateliers. Ces pierres valaient 24 francs, or un jour il entendit un ouvrier dire à un autre : « Ah ! ça, ne casse plus de pierres, c'est 8 francs que cela nous coûte. »

Réduite à ces proportions la participation aux bénéfices ne serait qu'une participation aux économies, et ne constituerait nullement une bonification du salaire prélevée sur les bénéfices du patron : c'est ce qu'elle est en effet dans plusieurs maisons, mais, même dans ces proportions, elle est utile à l'ouvrier, et lui procure une augmentation de revenu n'entraînant aucune augmentation de travail.

Par contre, dans un grand nombre d'usines, la part allouée aux ouvriers comporte réellement une part de bénéfices en plus de la somme provenant des économies réalisées dans le travail.

(à suivre)

Monsieur D. Hénauld, demeurant au No 19 rue St-Christophe, Montréal, est notre agent pour la cité et le district de Montréal.

Ce monsieur est aussi autorisé à recevoir les collections et à donner des reçus.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

Patrons, ouvriers, hommes de toutes classes, lisez l'article intitulé PARTICIPATION.

Membres des sociétés de bienfaisance, lisez l'article SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Hommes des classes dirigeantes, aidez L'ASSOCIATION qui veut donner une direction droite au mouvement social.

TELEPHONE, No 240

FRANÇOIS ALLAIRE,

L.-N. ALLAIRE.

ALLAIRE, FILS & CIE

Propriétaires de l'ancien bloc BERNARD & ALLAIRE, coin des Rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville.

INSTRUMENTS POUR FANFARES, PIANOS, HARMONIUMS, VIOLONS, ACCORDÉONS, etc., MOULINS A COUDRE ET A TRICOTER.

Nous prenons respectueusement la liberté de vous informer de la dissolution prochaine de la société Bernard & Allaire, nous continuerons les affaires sous les noms et raison de Allaire, Fils & Cie.

Notre nouvelle maison est ouverte depuis le 1er mai dans l'ancien bloc Bernard & Allaire dont nous avons fait l'acquisition ; les améliorations considérables que nous y avons faites, nous mettent en position de vous dire que nous avons maintenant le plus beau magasin dans ce genre d'affaires à Québec.

Nous avons un ferme désir de donner la plus grande satisfaction à nos pratiques, et dans ce but nous nous sommes assurés les services des employés les plus capables de la maison Bernard & Allaire, leurs noms seuls seront une preuve de l'attention que nous voulons porter à ceux qui voudront nous honorer de leur confiance ; ils trouveront à notre établissement six des anciennes mains de la maison Bernard & Allaire, ce qui est déjà une garantie de la ponctualité que nous apporterons aux affaires.

Nous nous permettrons de mentionner ici les noms de ceux qui nous sont restés fidèles, FRANÇOIS ALLAIRE, ancien associé de la maison Bernard & Allaire.

L. N. ALLAIRE, pendant treize années gérant de la maison Bernard & Allaire, et d'ailleurs très-bien connu du monde musical.

F. G. ALLAIRE, comptable en chef de la maison Bernard & Allaire.

EDOUARD O'MALLEY, commis-voyageur pour Bernard & Allaire.

MELLE MARY BUCNEAU, pendant huit années chez Bernard & Allaire, en charge du département des machines à coudre et à tricoter. AUDINATH TREMBLAY, ancien employé.

Malgré les affaires considérables que la maison Bernard & Allaire a faites pendant treize ans, nous avons raison de croire que nous pouvons encore en augmenter le chiffre, et pour arriver à ce but nous avons retenu les services de messieurs de haute capacité et connus avantageusement du public : GEO HEBERT, organiste de l'église St-Jean-Baptiste de Québec, qui aura la charge du département des pianos, harmoniums et musique en feuilles.

FRED. T. DUNCAN, pendant dix-huit ans à la Singer Manufacturing Co., il sera gérant du département des machines à coudre et à tricoter.

J. T. COOK, ci-devant chez Mess Orme & Son, Ottawa, et chef de Fanfare de Buckingham

J. L. DUPRÉ, pendant plusieurs années chez Mess. Gervais & Hudon, de Québec.

ARTHUR H. GENGE, pendant 10 ans accordeur en chef d'une grande manufacture de la Puissance. Nous le recommandons avec la certitude qu'il donnera satisfaction, connaissant déjà ses hautes capacités.

Nous aurons toujours en magasin les instruments de musique les plus en renom.

PIANOS

VOSE & SON, BOSTON.

BEHRING & SON, NEW-YORK.

HENRY F. MILLER & SON, BOSTON.

R. S. WILLIAMS & SON, TORONTO

HARMONIUMS

W. DOHERTY & CO., CLINTON, ONT.

G. W. CORNWALL & CO., HUNTINGDON, P. Q.

Instruments pour Fanfares

provenant de manufactures Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.

Notre département de musique en feuilles, sera toujours des mieux assortis, et nous aurons toujours en mains les plus récentes publications de musique vocale ou instrumentale, sacrée ou profane.

Nous avons aussi reçu un très bel assortiment de bancs et tapis de pianos, accordéons, violons et en un mot nous aurons toujours en mains les articles en demande dans un magasin de musique bien assorti.

Pour faciliter nos affaires, nous avons divisé l'établissement en départements de manière que chaque branche se trouve complètement séparée des autres.

1er ÉTAGE—Salons de pianos ; le fini de cette chambre est du dernier goût et très riche.

2ème ÉTAGE—Salon pour harmoniums d'Églises et de maisons.

3ème Étage—Moulin à coudre et à tricoter, des marques suivantes :

MOULINS A COUDRE

" DOMESTIC " " QUÉBEC B " " RAPID "

MOULINS A TRICOTER

"WORLD STAR"

dont le travail se fait avec perfection et rapidité.
4ème ETAGE—Ateliers de réparations pour Pianos, Harmoniums, Moulins à coudre et à tricoter.

Nous sollicitons une visite, et nous croyons pouvoir vous assurer que lorsque vous aurez vu la qualité supérieure de nos instruments et leurs bas prix, vous nous favoriserez de vos commandes, qui recevront une attention toute particulière.

Veuillez agréer nos civilités les plus empressées.

**FRS ALLAIRE,
L.-N. ALLAIRE.**

12 juillet 1890.—1 m.

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal
Hon. Henry Starnes, President.
G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS . . . \$40,500,000
AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

T T T

EXTRAORDINAIRE

Un Harmonium valant \$75.00 peut être gagné en achetant une livre de THÉ au magasin de

J. B. ROUSSEAU

Comme toujours, nos THÉS sont importés directement, et pour cette raison sont vendus de vingt à vingt-cinq pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

QUALITE GARANTIE

J. B. ROUSSEAU

Importateur de thés et de cafés

— 240 240 —

RUE ST-JOSEPH

Succursales ; 205 Rue et Faubourg St. Jean
Côte des Marchands, Lévis.

Québec, 5 juillet, —3 m.

POUR RIEN

Un grand Job de dentelles provenant d'un enca, depuis 5 cents la douzaine.

POUR RIEN Des chapeaux grands, 5 cts.
Du Braid doré pour robe et autre garniture large de deux pouces, 5 cts la verge.

Pensez-y et profitez-en.

Rendez-vous de suite au

GENERAL BAZAAR

No 106 Rue St-Joseph, coin de la rue du Pont.

CHEZ

BOUCHARD & BRETON

12 juill 90.—1 m.

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 jillet 1890. 1a

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier, Montréal. Félix LATRAVERSE Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

BREVETS D'INVENTION

Pour toutes procédures relatives aux CAVEATS et aux BREVETS D'INVENTION veuillez vous adresser au soussigné,

PHILIPPE MASSON,

Bureaux de L'ASSOCIATION

No 68, rue Saint-Joseph, Québec

POUR UN MOIS

UNE

Grande Reduction est faite

AU

GRAND ENTREPOT

DE

Vaisselle, Verreries, Lampes, etc.

DE

M. LOUIS BRUNEAU,

RUE ST-JOSEPH.

Québec, 12 juillet. 1a.

CHOSSES ET AUTRES

VINGT JUILLET—Le 20 juillet était le 54ième anniversaire du premier chemin de fer qui fut construit au Canada. Cette ligne, longue de 16 milles, s'étendait de Laprairie à St-Jean.

Le 20 juillet rappelait la naissance d'une autre entreprise mémorable, car c'est à cette date qu'en 1854 fut posée la première pierre du gigantesque pont Victoria qui traverse le St-Laurent entre la Pointe St-Charles et St-Lambert. Ce pont, regardé comme une merveille de l'art, a coûté au pays \$7,000,000,

CONFÉRENCIÈRE.—Mercredi prochain, le 30 courant, à 8 heures du soir, mademoiselle Suzanne Dorléans donnera une soirée artistique dans la salle Windsor, sous les auspices de Son Honneur le maire de Montréal. L'on dit que c'est une gracieuse conférencière qui a fait les délices des salons de Paris et de New-York. Elle viendrait ensuite à Québec, paraît-il.

MGR LABELLE.—Mgr Labelle a fixé son départ d'Europe pour le Canada, vers le 15 août. Vingt-cinq membres du club Alpin et quelques industriels du nord de la France se proposent de l'accompagner jusqu'ici.

PROGRÈS.—Dans une récente assemblée publique, les citoyens de Terrebonne ont été unanimes à adopter le règlement accordant \$10,000 de subvention à la Compagnie canadienne d'électricité. Les travaux vont commencer immédiatement. Ils ont accordé une autre subvention de \$10,000 à une compagnie de fabricants de chaussures.

BONNE IDÉE.—L'honorable M. Rosaire Thibaudeau, shérif de Montréal, a exprimé l'avis qu'il serait à propos d'avoir une autre prison pour les hommes, et aussi une ferme cultivée par les prisonniers, de manière à ce que les prisonniers et la ville en retirassent des avantages.

MORTALITÉS.—Quarante et un bébés sont morts, la semaine dernière, à Montréal, du choléra des enfants. Il y a eu 132 inhumations au cimetière catholique et 13 au cimetière protestant.

EXCURSION.—Le 12 du mois d'août prochain, deuxième excursion annuelle de la presse des Cantons de l'Est qui visitera Québec et ses environs.

CHICOUTIMI.—Le nouveau palais épiscopal à Chicoutimi est terminé: c'est un édifice qui coûte \$20,000, mais aussi qui fait honneur à la ville. On y a installé une bibliothèque qui renferme 4,000 volumes.

TRAVAUX.—On a repris les travaux d'agrandissement de l'église Saint-Jacques, à Montréal, en commençant la construction du transept nord. Leur coût probable est estimé à \$35,000. Le transept sud, terminé depuis peu de temps, a coûté environ \$65,000.

BAZAR.—Le bazar tenu depuis quelques jours dans le patinoir de M. T. Lizotte, au bout de l'île d'Orléans, sera clos le 2 août prochain. Jusqu'à cette date, le steamer Vega quittera Québec, tous les soirs, à 7.30 p. m., et au retour quittera le bout de l'île à 10 hrs. p. m. Prix du voyage, aller et retour, 25 cts, entrée au bazar comprise.

STANLEY.—Le célèbre explorateur de l'Afrique centrale se nommait autrefois John Rowland. Ce fut par reconnaissance envers son protecteur, marchand à la Nouvelle-Orléans, qu'il prit le nom de Stanley. Il est aujourd'hui âgé de 50 ans, tandis que sa femme ne compte que 34 printemps. Son premier volume lui a rapporté la bagatelle de \$100,000.

SALAIRES.—A Londres, les policiers reçoivent un salaire annuel de £74. Après vingt-six ans de service, ils ont droit à une pension de £34. Le soldat, et le matelot anglais ont un salaire de £48 et le chiffre de leur pension, lorsqu'ils se retirent du service, est de £19.

EN VIGUEUR.—La loi passée, il y a deux ans, décrétant que toutes les liqueurs alcooliques manufacturées au Canada resteraient en entrepôt durant deux années après leur fabrication, à pris effet le 1er juillet. Il y en a actuellement onze millions de gallons en entrepôt.

A BEAUPRÉ.—Nous nous réjouissons de voir que la bonne sainte-Anne est toujours l'objet de la vénération du peuple canadien. Chaque jour son sanctuaire de Beaufort y voit accourir les pèlerins par centaines. Dimanche dernier, l'on n'y comptait pas moins de 3000 pèlerins venus de St-Hyacinthe, de St-Sauveur de Québec, et d'ailleurs. On a remarqué surtout le magnifique pèlerinage de la Société Bienveillante de St-

Roch de Québec, qui comprenait plus de 600 personnes.

ANNIVERSAIRES.—On a célébré ces jours-ci le soixantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, et le vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold.

REPRÉSENTANT.—Le gouvernement fédéral a nommé un commissaire honoraire pour représenter le Canada à l'exposition de la Jamaïque, qui aura lieu en janvier prochain.

ACCROISSEMENT.—Le Courrier de Duluth dit qu'il y a 45,000 Canadiens-français dans l'état du Minnesota, États-Unis.

MESURE ADMINISTRATIVE.—Sir Charles Tupper vient d'adresser au département de l'agriculture d'Ottawa, un rapport de M. John Dike, de Liverpool, exposant l'extrême importance d'éviter l'exportation du Canada sur les marchés de Londres, de moutons atteints de la gale. Les plus rigoureuses mesures sont prises par le gouvernement canadien pour éviter cette exportation malsaine. Pas un mouton atteint de la maladie n'est admis par l'inspecteur pour expédition, et pas un non plus ne s'est trouvé parmi les animaux transportés sur le marché anglais. Tout récemment une cargaison entière du steamer "Waldenstein" de la ligne Allan, comprenant 740 moutons de la République Argentine, a été abattue, sur l'ordre des autorités, en arrivant à Liverpool, parce qu'un cas de maladie avait été constaté dans le troupeau.

RAVAGES D'UN VERS.—On dit que certains cultivateurs du Sault au Récollet remarquaient depuis quelques temps que leur grain, surtout l'avoine, dépérissait à vue d'œil. Ils résolurent d'en chercher la cause. Comme ils ne trouvaient rien d'extraordinaire à l'extérieur, ils s'avisèrent de regarder à l'intérieur de la terre. En arrachant des pieds de grains ils trouvèrent un petit ver dans chaque racine.

On en a trouvé dans les racines de toute espèce de grain, mais sa présence affecte plus particulièrement l'avoine.

C'est un hôte bien difficile à chasser, attendu qu'il se cache dans la racine même du grain. Il est d'autant plus dangereux qu'on risque de faire périr le grain en cherchant à détruire ce ver. Celui qui trouverait un moyen de le détruire, sans affecter la récolte, rendrait un grand service à l'agriculture.

L'INDUSTRIE DU COTON.—M. A.-F. Gault est arrivé d'Angleterre ce matin. En revenant il a passé quelques jours dans sa famille à Cacouna. Le but de son voyage était de négocier le transport des filatures de coton du Canada à un syndicat anglais. Il n'a pas réussi complètement. Nous n'avions pas, dit-il, l'appui de tous les fabricants canadiens, et nous avons eu quelque difficulté à jeter les bases d'un arrangement, mais les négociations faites tendent à la réalisation définitive du projet.

En Angleterre, avant de s'engager dans des entreprises de ce genre, on exige des antécédents sûrs. Malheureusement, les opérations de quelques filatures canadiennes ne sont pas satisfaisantes. Elles ont fait peu de profits; quelques-unes n'en ont pas fait du tout, les capitalistes anglais se souciaient peu d'une entreprise qui rapporterait moins de huit à dix pour cent. Du reste, ajoute M. Gault, la saison était peu propice pour compléter les négociations, vu que les personnes intéressées sont pour la plupart en villégiature.

A l'automne, il y a tout lieu de croire qu'elles seront menées à bonne fin. Le capital du syndicat en question sera d'au moins \$12,000,000. La fabrication du coton en Angleterre est très active, mais au Canada cette industrie n'est guère prospère.

STATISTIQUE VITALE.—Les statistiques vitales pour les différentes villes du Canada en juin dernier montrent que la ville de Montréal a la plus grande proportion de décès, soit 3.16 par mille. Hull vient ensuite avec une proportion de 2.11 par mille; puis à St-Hyacinthe avec 2.05. London, Ontario, n'a que 0.07 par mille.

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

III

—Da, de, di, do, du, dit Godelive à haute voix.

—Oui, vous connaissez cela par cœur, je le sais bien ; mais là, sur l'autre page, là ?

La petite fille fit un violent effort pour épeler la syllabe qu'on lui montrait, mais elle ne put y parvenir.

—Courage, faites bien attention, dit Bavon. Ces deux voyelles O et U forment le son . . .

—Ou, ou ! dit Godelive avec une joie triomphante.

—Très-bien, mon enfant, vous y êtes ! dit le jeune instituteur avec joie, Godelive Wildenslag reçoit dix bons points.

La mère avait vu cette scène en souriant et avec plaisir.

—Chers enfants, dit-elle avec émotion, vous jouez là un jeu sérieux. Croiriez-vous que Godelive finira par apprendre à lire sans aller à l'école ?

Le petit garçon et la petite fille la regardèrent avec étonnement.

—C'est comme je vous le dis. Pourquoi cela vous étonne-t-il ? Tenez, Godelive, sans le savoir, connaît toutes ses lettres et elle commence déjà à épeler. Si Bavon voulait se donner un peu de peine, sois certaine, Godelive, que tu saurais bien vite lire.

—Vous dites cela pour rire, n'est-ce pas, madame Damhout ? murmura la petite fille d'un air de doute.

—Serait-il possible, chère mère ? demanda Bavon, dans l'œil duquel brillait une étincelle de résolution.

—Possible ? Mais, mon enfant, c'est presque fait, tu le vois bien !

—Ah ! ah ! Godelive, nous jouerons toujours au jeu de l'école ! Tu apprendras à lire !

—J'apprendrai à lire ! reprit Godelive avec une joie contenue.

—Tu l'apprendras, s'écria Bavon. Dieu ! que ça sera amusant, lorsque nous pourrons lire à deux dans le même livre.—Allons, mademoiselle, rasseyez-vous sur le banc, et faites attention . . . ou je vous fais apprendre par cœur deux grandes leçons de catéchisme !

Bavon continua à jouer son rôle de maître d'école avec un redoublement de zèle. Bien qu'en même temps il montrât les lettres à ses petites sœurs et leur nommât avec une impatience simulée, il s'occupait le plus souvent de Godelive. Il lui adressait de si douces paroles d'encouragement et faisait de si grands efforts pour l'instruire, que ce naïf jeu d'enfant devenait un travail sérieux, un véritable bienfait.

Cela dura si longtemps qu'enfin les deux petites sœurs, tête contre tête, s'étaient endormies sur le banc.

Alors, la classe fut finie. La mère déshabilla les deux petites endormies et les mit dans leur lit,

Bavon et Godelive retournèrent à la table et feuilletèrent un livre plein d'images.

Pendant que madame Damhout continuait son ouvrage, les deux enfants causaient ensemble à voix basse de l'espoir que Godelive apprendrait à lire, quoiqu'elle ne pût aller à l'école ; puis encore d'autres belles choses. Un doux sourire était pour ainsi dire en permanence sur leurs lèvres ; leurs yeux étincelaient d'amitié et de contentement, et quelquefois ils se serraient affectueusement la main.

Enfin on entendit au dehors une voix d'enfant crier le nom de Godelive, et la petite fille, après avoir souhaité le bonsoir à Bavon et à sa mère, se disposait à s'en

aller ; mais madame Damhout prit un sceau et dit :

—Viens, Godelive ; je dois aller chercher de l'eau à la pompe ; j'irai avec toi.

Lorsqu'elle revint dans la chambre, elle trouva Bavon endormi et déposa enfin un long et ardent baiser sur ce front uni, comme si la bonne femme croyait qu'un baiser maternel pouvait réchauffer et faire fructifier les germes de l'intelligence dans le cerveau de son enfant.

A peine avait-elle repris sa couture, que son mari entra dans la chambre.

—Déjà de retour ? si vite ? demanda-t-elle avec étonnement. Ce n'est pas pour moi, n'est-ce pas, Adrien ? J'en serais au regret.

—Non, Christine, répondit-il pendant qu'il s'essayait près de la table. Je ne puis plus me plaire à ces amusements bruyants. Les amis sont de braves garçons, je ne veux pas le méconnaître ; mais ces manières brutales et ces paroles grossières ne me vont plus. Il fait meilleur ici, à la maison, entre toi et mes enfants. Pense un peu, à la *Chèvre bleue*, ils sont maintenant tous en train de se disputer. Assurément Léon Leroux se battra encore ce soir avec Jacob le marchand de sable. Ils se reprochent des choses telles, que les cheveux s'en dresseraient sur la tête. Je regrette infiniment d'avoir été aujourd'hui à la *Chèvre bleue*.

—Je le crois, Adrien ; mais tu ne pouvais pas savoir qu'on s'y disputerait et s'y insulterait.

—Ce n'est pas pour cela ; mon cœur est triste.

—Comment cela ? T'est-il arrivé quelque chose ?

—Wildenslag m'a fait peur ; il me fait toujours peur . . . Et peut-être a-t-il raison ; peut-être ne faisons-nous pas bien en voulant élever notre Bavon au-dessus de ses parents.

—Encore cette mauvaise idée !

—Mauvaise idée, Christine ? Qui peut le savoir ? Que notre Bavon aille pendant des années entières à l'école communale, et qu'il devienne instruit, il nous coûtera bien plus d'argent qu'un autre enfant et en outre il ne nous apportera jamais un centime dans le ménage ; et, lorsqu'il sera grand et qu'il gagnera de l'argent, il le dépensera à s'acheter de beaux habits et sera honteux du pauvre ouvrier qui aura donné sa sueur pour faire de lui un monsieur.

—Ah ! comment peux-tu parler ainsi, les yeux fixés sur ton innocent enfant ! soupira la mère. Bavon deviendrait ingrat et méconnaîtrait ses parents ? Jamais, jamais ! son cœur n'est qu'amour et reconnaissance.

—C'est un bon enfant, je le sais, répliqua Damhout. Ils sont tous bons, Christine, aussi longtemps qu'ils sont tout petits ; mais, aussitôt qu'ils deviennent hommes, ils vont leur train et ne s'inquiètent plus de leurs parents. Oui, lorsqu'ils se sont un peu élevés dans le monde, ils abaissent quelquefois le regard avec dédain sur ceux qui se sont imprudemment sacrifiés pour eux.

—Cela n'arrivera pas à notre Bavon, Damhout, répondit la femme en comprimant sa douleur. Son cœur est pur, j'y veillerai. Tu crains que, plus tard, notre enfant n'ait une meilleure destinée que nous ? Mais, si cela arrivait ton cœur de père ne battra-t-il pas de joie ? Ne dirais-tu pas avec orgueil : "C'est mon fils," pour lui j'ai travaillé avec plaisir ; son bonheur est mon ouvrage ?"

—De belles choses, Christine ; mais, si mon fils restait ouvrier, comme je le suis, je ne craindrais pas que, plus tard, il ne fût honteux de son père.

—Et qui te dit qu'il ne deviendra pas ouvrier ? N'y a-t-il pas des ouvriers, d'excellents ouvriers qui savent lire ?

—Pas beaucoup de fileurs, du moins.

—Mais il y a d'autres métiers, Adrien. Ceux de mécanicien, de charpentier, de menuisier et cent autres, où avec de l'in-

struction et de la bonne conduite, on peut faire son chemin.

—Vois-tu bien, Christine, que tu as résolu de ne pas laisser aller notre Bavon à la fabrique !

—Il ira où il voudra ou bien où il pourra, dit la femme avec une énergie croissante. Nous ne pouvons rien en décider d'avance. Cela dépend de son application, de notre amour et de la volonté de Dieu. Tes amis t'effrayent, parce qu'ils disent que je veux faire de Bavon un monsieur. Ce que je veux, c'est que mon enfant devienne un homme et ne soit pas condamné par l'ignorance à l'impuissance et à l'esclavage éternel. S'il devient un monsieur, tant mieux !

—Christine, Christine, soupira l'ouvrier, si tu savais combien tes paroles m'attristent ! L'orgueil est un mauvais conseiller.

—L'orgueil ? s'écria la femme indignée. Crois-tu donc que le bonheur de mes enfants m'effraye ? Je ne devrais pas avoir de cœur. Ah ! peut-être ne me comprendras-tu pas, mais je dis, Damhout, que, si plus tard nos enfants pouvaient abaisser leurs regards vers moi, je remerciais Dieu de les avoir élevés dans le monde. Ne secoues pas la tête. Si, au prix de ma vie, je pouvais faire de Bavon un roi ou un empereur, je mourrais de joie devant le trône de mon enfant !

Elle était très-émue et semblait trembler ; il y avait quelque chose d'inexprimable dans son maintien et dans son regard ; le sentiment maternel avait rendu cette humble femme imposante et belle.

Adrien Damhout subit l'influence de ses paroles enthousiastes ; il courba la tête comme vaincu, et se tut un moment. Puis il reprit :

—Au fond, tu as peut-être raison, Christine ; mais réfléchis avec calme. Maintenant cela ne va pas mal, il y a beaucoup d'ouvrage et de bon ouvrage. Nos autres enfants sont encore petits. Plus tard, tu voudras peut-être aussi que les filles aillent également à l'école ?

La femme fit un signe affirmatif.

—Pourrions-nous bien continuer, sans aucun secours de nos enfants, à supporter cette charge ? Cela me paraît impossible.

—Je travaillerai un peu plus, Adrien.

—Toujours travailler comme des esclaves, se sacrifier entièrement pendant toute sa vie !

—Ah ! c'est seulement alors que je sens que je suis mère, quand je sais que je me sacrifie pour le bonheur de mes enfants.

—Bon ! mais, si un jour l'ouvrage venait à manquer pour longtemps ; si l'un de nous devenait sérieusement malade, que ferions-nous alors ?

—Alors, Adrien, nous nous arrangerions suivant la volonté de Dieu. Nous ne pouvons faire l'impossible.

—Et s'il devenait nécessaire que Bavon gagnât quelque argent, le laisseras-tu aller à la fabrique ?

—Pourquoi pas si le besoin l'exige ?

—Et à quoi lui servirait alors l'instruction ?

—A quoi elle lui servirait ? Comment peux-tu demander cela, Adrien ? Il serait du moins un homme, un excellent ouvrier, propre à tout, et, avec un peu de chance, il serait certain de devenir contre-maître.

—Vois-tu, Christine, dit l'homme avec une certaine satisfaction, dès que tu me dis que tu n'es point opposée à ce que Bavon devienne un artisan, je suis tranquille.

—Jamais, Adrien, je n'ai eu d'autre idée ; mais, si c'est son sort de faire son chemin dans le monde, je n'empêcherai pas son bonheur par égoïsme.

(à suivre.)

Patrons, ouvriers, hommes de toutes classes, lisez l'article intitulé *Participation*.

Membres des sociétés de bienfaisance, lisez l'article *Sociétés de secours mutuels*.

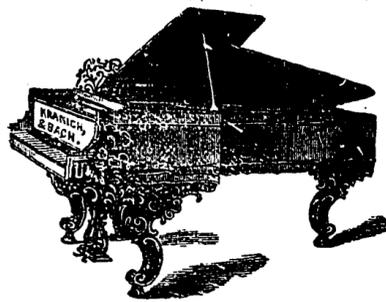
PIANOS &
ORGUES

— AU —

No 55, Rue de la Fabrique

LES PERSONNES QUI DÉSIRENT
FAIRE L'ACQUISITION D'UN BON

PIANO I PIANO A PIANO O



OU D'UN EXCELLENT

ORGUE - HARMONIUM

POUR SALON ou pour EGLISE

Trouveront chez l'éditeur de musique

ARTHUR LAVIGNE

un choix très-considérable d'instruments
des manufactures suivantes :

PIANOS DE :

KRAMER & BACH,
MASON & HAMLIN,
WHEELOCK,
MASON & RISCH,
LANSLOWNE,
ETC., ETC.

ORGUES-HARMONIUMS DE

MASON & HAMLIN,
BURDETT,
PACKARD,
KARN & Cie,
PELOUBET,
ETC., ETC., ETC.,aussi, le remarquable orgue d'Église
connu sous le nom de

VOCALION

appelé à rendre d'immenses services dans nos Églises comme remplaçant désirable des orgues ordinaires à tuyaux.—Le VOCALION, par son mode de construction, la beauté et la puissance de la sonorité, les nombreuses ressources qu'il offre à l'organiste, le peu d'espace qu'il nécessite et le peu de soins qu'il requiert, est destiné à remplacer avantageusement dans nos Églises les orgues à tuyaux dont il coûte à peine la moitié du prix. Messieurs les membres du Clergé et les Directeurs et Directrices de nos maisons d'éducation sont respectueusement invités à examiner le VOCALION chez

A. LAVIGNE,

55 rue de la FABRIQUE, Québec.

NOUVEAUTÉS MUSICALES

Romances, mélodies, chansons, trios, ouvrages d'enseignement de la musique, etc., etc., chez

A. LAVIGNE,

55 rue de la Fabrique, Québec.